

Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Aqua RAL**

6018 Vert Jaune, 1003 Jaune Signal, 1021 Jaune Cadmium, 2000 Orange Jaune, 3000 Rouge Feu, 5002 Blue Outremer, 5010 Bleu Gentiane, 7001 Gris Argent, 7016 Gris Anthracite, 9016 Blanc, 9010 White Glossy
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Santé:	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Environnement:	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No.CE 220-239-6] Peut produire une réaction allergique. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	10-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B,X,W
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	01-2119489379-17	13463-67-7	236-675-5	10-20	Carc. 2	H351	B,T
2-diméthylaminoéthanol	01-2119492298-24	108-01-0	203-542-8	<1	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B	H226,H332,H312,H302,H314	
triéthylamine	01-2119475467-26	121-44-8	204-469-4	<1	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A	H225,H332,H312,H302,H314	A
2-ethylhexan-1-ol	01-2119487289-20	104-76-7	203-234-3	<0.05	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H315,H319,H332,H335	B
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	01-2119450011-60	34590-94-8	252-104-2	<0.05	-	-	A
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No.CE 220-239-6]	01-2120764691-48	55965-84-9		<0.0015	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H330,H310,H301,H314,H317,H400,H410	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

T : Note 10: La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ? 10 ?m.

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO, CO₂



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	VME	1 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
triéthylamine	121-44-8	VME	2 ppm
		VLE	3 ppm
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
triéthylamine	121-44-8	VME	1 ppm
		VLE	3 ppm
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	300 mg/m3
		VLE	300 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
triéthylamine	121-44-8	VME	4.2 mg/m3
		VLE	12.6 mg/m3
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	308 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm

Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Eviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
Protection liée à l'exposition du consommateur :	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIVOISON ou un médecin.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur :	Voir couleurs capots.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	9.5-10.5
Point/intervalle de fusion :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non applicable.
Inflammabilité:	Récepteur sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.
Point d'éclair :	- 41 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	24.1 %
limite inférieure :	3.3 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.843 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	328 g/L Partiellement soluble dans l'eau



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non applicable.
Auto-inflammabilité :	240 °C
Viscosité :	Non connu.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	517 g/l
---	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LD50 oral rat	> 10000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	6.8 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas de renseignements disponibles



Nom du produit : Aqua RAL
Ref.Nr.: BDS000411_2_20221223 (FR)
Date de création/révision : 23.12.22 Version : 5.1
Remplace : BDS000411_20200414

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\geq 10 \mu\text{m}$]	13463-67-7	LC50 poisson	1000 mg/l
		EC50 daphnie	> 3 mg/l
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	IC50 algues	> 100 mg/l
		LC50 poisson	> 10000 mg/l
		EC50 daphnie	> 100 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Partiellement soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de renseignements disponibles

12.7. Autres effets néfastes

PRP (potentiel de réchauffement 1



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

planétaire):

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques, 606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

- : -

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H310 : Mortel par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulatif toxique
vPvB = very persistant very bioaccumulatif

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en



Nom du produit :	Aqua RAL	Date de création/révision :	23.12.22 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS000411_2_20221223 (FR)	Remplace :	BDS000411_20200414

conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.